

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FDS BORDERLINE

Substance / mélange

mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Utilisations déconseillées du mélange

non indiqué

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Client

Nom ou raison sociale

SAS MAS RICARDELLE

Adresse

612 CH DES CROTTONS, CALLIAN, 83440

France

Téléphone

06 77 70 55 81

Distributeur

Nom ou raison sociale

SAS MAS RICARDELLE

Adresse

612 CH DES CROTTONS, CALLIAN, 83440

France

Téléphone

06 77 70 55 81

Fabricant

Nom ou raison sociale

MANDELYS

Adresse

Parc d'activités des Hauts de Grasse, 485 Allée des
senteurs, SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE, 06530

France

Numéro d'identification de l'entreprise

510250202

N° TVA

FR20510250202

Téléphone

+33493361141

Email

contact@mandelys.com

Adresse web

www.mandelys.com

Fournisseur

Nom ou raison sociale

CONCEPT AROMATIQUE

Adresse

BATI SENTEURS, MONTAUXOUX

France

Téléphone

04 98 84 77 71

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom

MANDELYS

Email

contact@mandelys.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

non indiqué

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Flam. Liq. 2, H225

Skin Irrit. 2, H315

Skin Sens. 1B, H317

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 2, H411

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

alcool denat (éthanol)
(R)-p-mentha-1,8-diène
linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol
LINALYL ACETATE
6,7-DIHYDRO-1,1,2,3,3-PENTAMETHYL-4(5II)INDANONE
1-(2,2,6-Trimethylcyclohexyl)-3-hexanol
beta-Pinene (cf. Terpenes)
alpha-Pinene (cf. Terpenes)
7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Exigences relatives aux fermetures de sécurité pour enfants et avertissement tactile

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher.

2.3. Autres dangers

non indiqué

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6	alcool denat (éthanol)	80	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	2
Index: 601-096-00-2 CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	4	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	1

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 54464-57-2 CE: 259-174-3	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one	4	Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 603-235-00-2 CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4	linalol; 3,7-diméthyl-1,6- octadién-3-ol; dl-linalol	2	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 34902-57-3 CE: 609-040-9	Oxacyclohexadecen-2-one	2	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 115-95-7 CE: 204-116-4	LINALYL ACETATE	1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 33704-61-9	6,7-DIHYDRO-1,1,2,3,3-PENTAMETHYL-4 (5II)INDANONE	1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 60-12-8 CE: 200-456-2	2-phenylethanol	1	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 70788-30-6 CE: 274-892-7	1-(2,2,6-Trimethylcyclohexyl)-3-hexanol	1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 127-91-3 CE: 204-872-5	beta-Pinene (cf. Terpenes)	1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	
CAS: 80-56-8 CE: 201-291-9	alpha-Pinene (cf. Terpenes)	1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 99-85-4 CE: 202-794-6	p-mentha-1,4-diene	1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 123-35-3 CE: 204-622-5	7-methyl-3-methylenoocta-1,6-diene	1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 4707-47-5 CE: 225-193-0	methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate	1	Skin Sens. 1B, H317	

Remarques

1 Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

2 Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

non indiqué

En cas d'inhalation

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

En cas de contact avec la peau

non indiqué

En cas de contact avec les yeux

non indiqué

En cas d'ingestion

non indiqué

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

non indiqué

En cas de contact avec la peau

non indiqué

En cas de contact avec les yeux

non indiqué

En cas d'ingestion

non indiqué

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

non indiqué

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

non indiqué

Moyens d'extinction inappropriés

non indiqué

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

non indiqué

5.3. Conseils aux pompiers

non indiqué

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

non indiqué

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

non indiqué

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

non indiqué

6.4. Référence à d'autres rubriques

non indiqué

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

non indiqué

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

non indiqué

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024
Date de révision

Numéro de version 1.0

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
alcohol denat (éthanol) (CAS: 64-17-5)	VLEP-8h	1900 mg/m ³
	VLEP-8h	1000 ppm
	VLCT (ou VLE)	9500 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	5000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

non indiqué

Protection des yeux/du visage

non indiqué

Protection de la peau

non indiqué

Protection respiratoire

non indiqué

Risques thermiques

non indiqué

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

non indiqué

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	20 °C
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

non indiqué

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

non indiqué

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

10.4. Conditions à éviter

non indiqué

10.5. Matières incompatibles

non indiqué

10.6. Produits de décomposition dangereux

non indiqué

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

non indiqué

Toxicité aiguë

non indiqué

FDS BORDERLINE						
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination
Orale	ETA	25000 mg/kg				Calcul de la valeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non indiqué

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

non indiqué

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

non indiqué

Mutagénicité sur les cellules germinales

non indiqué

Cancérogénicité

non indiqué

Toxicité pour la reproduction

non indiqué

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non indiqué

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

non indiqué

Danger par aspiration

non indiqué

11.2. Informations sur les autres dangers

non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

non indiqué

12.2. Persistance et dégradabilité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

non indiqué

12.3. Potentiel de bioaccumulation

non indiqué

12.4. Mobilité dans le sol

non indiqué

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non indiqué

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

non indiqué

12.7. Autres effets néfastes

non indiqué

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

non indiqué

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PRODUITS POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3 Liquides inflammables

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non indiqué

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

33

Numéro ONU

1266

Code de classification

F1

Étiquettes

3+présentant des risques pour l'environnement



Code de restriction en tunnels

(D/E)

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager

353

Instructions d'emballage cargo

364

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence)

F-E, S-D

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié



FDS BORDERLINE

Date de création 26/08/2024

Date de révision

Numéro de version

1.0

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

non indiqué

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

non indiqué

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié



FDS BORDERLINE

Date de création	26/08/2024	Numéro de version	1.0
Date de révision			

PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Instructions pour la formation

non indiqué

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

non indiqué